



SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ÉTUDE, LA RÉALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-259502474-20211211-2021-013-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2021

ARRETE 2021-13

ARRETE PORTANT FERMETURE DU TERRAIN DE FOOTBALL
SYNTHETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF SCHWEITZER

Le Président du Syndicat de communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment en son article L2122-21,

Considérant la défectuosité du terrain de football synthétique du complexe sportif Schweitzer,

Considérant les accidents subis par certains pratiquants suite aux affaissements dudit terrain synthétique,

Considérant l'urgence et la nécessité de procéder à la réhabilitation du terrain de football synthétique du complexe sportif Schweitzer,

Considérant la nécessité de fermer le terrain de football synthétique du complexe sportif Schweitzer les 11 et 12 décembre 2021 ainsi que les 18 et 19 décembre 2021 en vue de sa réhabilitation,

ARRETE

Article 1 – Le terrain de football synthétique du complexe sportif Schweitzer sera fermé les 11 et 12 décembre 2021 ainsi que les 18 et 19 décembre 2021,

Article 2 – Les installations ainsi que toutes les issues devront être tenues fermées,

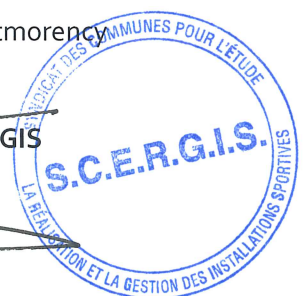
Article 2 – Toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues par les lois et les règlements.

Article 3 – Le Président du SCERGIS sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sous-Montmorency
Le 11 décembre 2021

Le Président du SCERGIS

Luc STREHAJANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

14/12/21

Affiché et/ou notifié le :

14/12/21

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

14/12/21

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

SOISY-SOUS-MONTMORENCY - ANDILLY - MARGENCY

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE -BP 50029 - 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

TEL. : 01 39 34 28 96 - FAX : 01 34 05 21.66